



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-052-2022-04

PUBLIÉ LE 25 AVRIL 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France /

IDF-2022-04-22-00003 - Arrêté n°DRIEAT-IDF-2022-392 du 22 avril 2022 modifiant l'arrêté n°DRIEA-IDF-2021-0232 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-04-22-00003

Arrêté n°DRIEAT-IDF-2022-392 du 22 avril 2022
modifiant l'arrêté n°DRIEA-IDF-2021-0232
portant désignation des membres du comité
d'hygiène, de sécurité et des conditions de
travail de la direction régionale et
interdépartementale de l'équipement et de
l'aménagement d'Île-de-France



ARRÊTÉ DRIEAT-IdF n° 2022-392

Modifiant l'arrêté DRIEA-IdF n°2021-0232

portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu l'arrêté du 18 mai portant création des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté du 28 novembre portant création des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion sociale et des relations avec les collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté IDF-2021-03-29-00020 du préfet de région Île-de-France du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté ministériel du 7 avril 2021 relatif au maintien de la compétence de comités techniques de service et de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu la décision n° DRIEAT-IDF-2021-0116 du 29 avril 2021 relative au maintien de la compétence du comité technique spécial hors DIRIF et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 de dépouillement des votes et de proclamation des résultats aux élections du 6 décembre 2018 ;
- Vu la demande de l'organisation syndicale FO en date du 22 février 2022 proposant de remplacer M. Rodrigue SIOURAYE par M. Marc ELOY

Sur proposition de la secrétaire générale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté DRIEA-IdF n°2021-232 du 25 mai 2021 est modifié comme suit concernant la représentation de FO et la représentation de la CGT :

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Yasmina BENCHIHA	Marc ELOY
	Kevin BERGER	Pascal MARECHAL
	Xavier FROMAGEAU	Ruddy NISUS
	Nadjette GARCIA-BENAOUDA	Anna SPAJER
	Emmanuel GAY	Pierre VINCENT-LUCE
CGT	Nicolas BYS	
	Eric LE JOSSEC	Fabian PATAN
	Mbarek WAHMANE	Ruth EDJENGUELE
CFDT	Fermin CACERES	

Article 2 : La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'environnement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 avril 2022

La directrice régionale et Interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY